



COMPTES ANNUELS

Sanlam Maroc

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc | 216, Bd Zerktouni | CP : 20000 | Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances. RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249
IF : 01084025 - ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81
sanlam.ma



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SANLAM MAROC, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd Zerkoutni, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 28 mai 2025 à 10 heures

L'ordre du jour va porter sur les points suivants :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024;

2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2024 et quitus aux administrateurs;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 :

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et décision à cet égard;
6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé;

7. Renouvellement de Mandats des Commissaires aux Comptes;

8. Nomination d'un nouvel Administrateur;

9. Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée, soit personnellement, soit par procuration, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote en adressant leur demande, avant le 26 mai 2025, à l'adresse mail : assemblee.generale@sanlam.ma

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2024, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de **418 242 988,12 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2024.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2024 se traduisant par un bénéfice net comptable de **418 242 988,12 Dirhams** :

Bénéfice net	418 242 988,12 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	3 926 361,94 DH
Bénéfice distribuable	422 169 350,07 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	84 000,00 DH
Superdividende	308 765 550,00 DH
Solde à affecter au report à nouveau	4 702 556,07 DH

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **333 466 794,00 DH** représentant un dividende de 81 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 702 556,07 DH**.

Ce dividende de 81 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juillet 2025.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées. Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 13 février 2025, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 1 800 000 dirhams, au titre de jetons de présence.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des Commissaires aux Comptes à savoir le Cabinet « **PWC Maroc** » représenté par Monsieur Mohamed RQIBATE et le cabinet « **FIDAROC GRANT THORNTON** » représenté par Monsieur Mohammed Réda LAHMINI arrive à expiration, décide, **sous réserve de l'approbation de l'ACAPS en vertu de l'article 172-1 de la loi 17-99 portant Code des Assurances**, de le renouveler pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2027.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme **Monsieur Johan Hendrik DE VILLIERS**, né le 19 janvier 1965, titulaire du passeport n°M00298981, en tant que nouvel Administrateur, et ce pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2027.

Septième résolution

En conséquence de l'adoption de la sixième résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que le Conseil d'Administration de la société est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Said ALJ, Président du Conseil ;
- La société Sanlam Pan Africa Holdings Maroc représentée par M.William Robertson DOMMISSE ;
- La société Sanlam Pan Africa Maroc représentée par Mme Delphine TRAORE ;
- La société Sanam Holding représentée par Monsieur Ismail FARIH ;
- Monsieur John MELVILLE ;
- Monsieur Mohamed BERRADA ;
- Monsieur Yahia CHRAIBI ;
- Madame Delphine TRAORE ;
- Madame Fadoua MOUTAOUAKIL ;
- Monsieur Johan Hendrik DE VILLIERS.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



BILAN - ACTIF

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	21.009.694.043,47	1.750.514.563,57	19.259.179.479,90	18.651.663.229,66
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	170.723.277,36	157.804.344,75	12.918.932,61	25.721.844,51
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	170.723.277,36	157.804.344,75	12.918.932,61	25.721.844,51
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.957.764.847,76	294.824.449,36	1.662.940.398,40	1.665.869.743,95
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1.565.268.811,69		1.565.268.811,69	1.565.268.811,69
Autres immobilisations incorporelles	392.496.036,07	294.824.449,36	97.671.586,71	100.600.932,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	480.151.215,95	386.070.869,09	94.080.346,86	87.349.278,33
Terrains	38.260.155,19		38.260.155,19	32.028.875,19
Constructions	18.639.931,61	6.669.826,19	11.970.105,42	9.164.033,10
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	614.945,96	519.999,65	94.946,31	91.344,96
M. M. B. et aménagements divers	421.729.626,37	378.881.043,25	42.848.583,12	45.158.468,26
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906.556,82		906.556,82	906.556,82
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.077.871.337,40	449.681.512,79	628.189.824,61	611.930.745,14
Prêts immobilisés	49.510.574,17	26.127.684,95	23.382.889,22	24.307.127,85
Autres créances financières	638.086.169,69	140.544.679,63	497.541.490,06	472.829.693,23
Titres de participation	390.274.593,54	283.009.148,21	107.265.445,33	114.793.924,06
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER* D'ASSURANCE	17.323.183.365,00	462.133.387,58	16.861.049.977,42	16.260.791.617,73
Placements immobiliers	2.624.639.386,40	341.194.320,84	2.283.445.065,56	2.420.357.372,25
Obliga., bons et titres de créances négociables	1.881.610.863,16		1.881.610.863,16	2.010.139.225,45
Actions et parts sociales	12.152.934.819,07	120.939.066,74	12.031.995.752,33	11.027.724.131,34
Prêts et effets assimilés	8.286.298,72		8.286.298,72	6.443.677,78
Dépôts en comptes indisponibles	255.315.294,19		255.315.294,19	595.484.463,00
Placem* affectés aux contrats en unités de cpt	49.768.513,55		49.768.513,55	
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	350.628.189,91		350.628.189,91	200.642.747,91
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug* des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	6.641.380.063,63	1.193.536.699,26	5.447.843.364,37	5.084.446.620,98
PART DE S CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1.323.861.679,91		1.323.861.679,91	1.162.643.446,24
Provisions pour primes non acquises	226.035.739,22		226.035.739,22	119.553.227,52
Provisions pour sinistres à payer	861.918.842,95		861.918.842,95	799.857.456,55
Provisions des assurances-vie	235.907.097,74		235.907.097,74	243.232.762,17
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	4.644.099.174,79	1.129.150.972,15	3.514.948.202,64	3.117.930.373,22
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	183.228.818,47		183.228.818,47	158.106.880,81
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	3.158.142.702,07	1.072.945.753,05	2.085.196.949,02	1.855.032.091,01
Personnel débiteur	6.794.249,50		6.794.249,50	6.850.027,67
Etat débiteur	230.551.526,66		230.551.526,66	190.986.106,39
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	211.137.158,02	56.205.219,10	154.931.938,92	176.145.632,88
Comptes de régularisation-Actif	854.244.720,07		854.244.720,07	730.809.634,46
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	673.419.208,93	64.385.727,11	609.033.481,82	803.872.801,52
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE-ACTIF	176.484.256,26		176.484.256,26	258.407.551,03
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	176.464.249,71		176.464.249,71	258.386.566,07
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	20.006,55		20.006,55	20.984,96
TOTAL GENERAL	27.827.558.363,36	2.944.051.262,83	24.883.507.100,53	23.994.517.401,67

Arrêté l'Actif du bilan 2024 à la somme de :
Vingt quatre milliards huit cent quatre vingt trois millions cinq cent sept mille cent dirhams virgule cinquante trois centimes

BILAN - PASSIF

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Exercice	Exercice	Exercice
FINANCEMENT PERMANENT	22.242.787.603,64		21.814.122.419,27
CAPITAUX PROPRES	5.331.318.403,28		5.230.074.713,15
Capital social ou fonds d'établissement	411.687.400,00		411.687.400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411.687.400,00		411.687.400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1.154.962.986,95		1.154.962.986,95
Ecarts de réévaluation	27.732.511,78		27.732.511,78
Réserve légale	41.597.414,48		41.597.414,48
Autres réserves	3.273.168.740,00		3.193.168.740,00
Report à nouveau (1)	3.926.361,94		4.630.315,07
Fonds social complémentaire			
Résultat nets en instance d'affectation (1)			
Résultat net de l'exercice (1)	418.242.988,13		396.295.344,87
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	16.911.469.200,36		16.584.047.706,12
Provisions pour primes non acquises	1.050.230.097,81		972.783.296,63
Provisions pour sinistres à payer	8.187.246.067,16		8.117.846.179,62
Provisions des assurances-vie	6.055.524.160,31		5.987.844.416,33
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.144.290.011,82		1.097.722.835,94
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte	50.278.144,09		
Provisions pour participation aux bénéfices	119.399.660,37		118.492.007,29
Provisions techniques sur placement	120.518.418,48		153.267.579,13
Autres provisions techniques	183.982.640,32		136.091.391,18
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2.080.031.124,95		1.718.191.347,45
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	596.267.198,92		560.228.272,11
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	596.267.198,92		560.228.272,11
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1.483.763.926,03		1.157.963.075,34
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	272.887.359,51		216.420.471,43
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	637.027.651,65		385.096.956,22
Personnel créditeur	82.670.083,34		74.512.139,75
Organismes sociaux créditeurs	14.988.709,75		20.634.860,04
Etat créditeur	159.622.799,67		128.726.629,46
Comptes d'associés créditeurs			
Autres créanciers	256.477.891,89		294.099.555,54
Comptes de régularisation-passif	60.089.430,22		38.472.462,90
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE-PASSIF	560.688.371,94		462.203.634,95
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	560.688.371,94		462.203.634,95
TOTAL GENERAL	24.883.507.100,53		23.994.517.401,67

Arrêté le passif du bilan 2024 à la somme de:
Vingt quatre milliards huit cent quatre vingt trois millions cinq cent sept mille cent dirhams virgule cinquante trois centimes

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cession	Net	Net
1- PRIMES	827.664.894,56	20.488.213,66	807.176.680,90	783.679.452,35
Primes émises	827.664.894,56	20.488.213,66	807.176.680,90	783.679.452,35
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	36.575,96		36.575,96	3.911.072,41
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				3.903.330,41
Reprises d'exploitation, transferts de charges	36.575,96		36.575,96	7.742,00
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	871.288.673,62	19.921.048,67	851.367.624,95	838.997.165,69
Prestations et frais payés	715.705.210,70	27.533.767,70	688.171.443,00	671.503.220,65
Variation des provisions pour sinistres à payer	31.175.589,43	-287.054,60	31.462.644,03	-31.587.098,77
Variation des provisions des assurances vie	67.679.743,98	-7.325.664,43	75.005.408,41	189.512.047,02
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	5.542.332,34		5.542.332,34	13.013.733,33
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes	50.278.144,09		50.278.144,09	
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	907.653,08		907.653,08	-3.444.736,54
Variation des autres provisions techniques				
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	141.347.489,73		141.347.489,73	133.215.185,90
Charges d'acquisition des contrats	75.151.680,68		75.151.680,68	69.328.808,03
Achats consommés de matières et fournitures	5.330.112,21		5.330.112,21	4.382.722,74
Autres charges externes	18.843.216,22		18.843.216,22	14.463.374,62
Impôts et taxes	3.662.599,23		3.662.599,23	3.350.935,10
Charges de personnel	33.743.678,80		33.743.678,80	37.485.023,09
Autres charges d'exploitation	-9.969,28		-9.969,28	
Dotations d'exploitation	4.626.171,87		4.626.171,87	4.204.322,32
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	259.407.962,10		259.407.962,10	358.617.651,78
Revenus des placements	210.727.283,74		210.727.283,74	244.437.214,58
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	3.769.974,60		3.769.974,60	1.527.900,99
Profits sur réalisation de placements	34.865.570,40		34.865.570,40	71.018.864,03
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)	2.769.904,00		2.769.904,00	
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	704.945,22		704.945,22	763.167,88
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	6.570.284,14		6.570.284,14	40.870.504,30
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	48.195.657,11		48.195.657,11	145.619.937,75
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	7.682.551,79		7.682.551,79	8.516.972,53
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	6.256.848,28		6.256.848,28	2.873.723,91
Pertes sur réalisation de placements	28.942.597,75		28.942.597,75	130.579.443,30
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements				
Dotations sur placement	5.313.659,29		5.313.659,29	3.649.798,01
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	26.277.612,16	567.164,99	25.710.447,17	28.375.887,20

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Libellé	Libellé			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1- PRIMES	5.376.525.286,01	606.005.739,36	4.770.519.546,65	4.663.461.832,15
Primes émises	5.453.972.087,19	712.488.251,06	4.741.483.836,13	4.716.430.480,85
Variation des provisions pour primes non acquises	77.446.801,18	106.482.511,70	-29.035.710,52	52.968.648,70
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	62.636.702,33		62.636.702,33	96.769.368,24
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	58.663.326,51		58.663.326,51	92.116.968,92
Reprises d'exploitation, transferts de charges	3.973.375,82		3.973.375,82	4.652.399,32
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	3.727.660.302,03	321.413.063,44	3.406.247.238,59	3.393.808.665,83
Prestations et frais payés	3.600.519.911,24	259.064.622,44	3.341.455.288,80	3.051.334.245,76
Variation des provisions pour sinistres à payer	38.224.298,11	62.348.441,00	-24.124.142,89	247.216.094,03
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	41.024.843,54		41.024.843,54	27.775.349,36
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices				
Variation des autres provisions techniques	47.891.249,14		47.891.249,14	67.482.976,68
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1.329.038.059,40		1.329.038.059,40	1.272.507.367,31
Charges d'acquisition des contrats	673.293.739,57		673.293.739,57	645.885.181,07
Achats consommés de matières et fournitures	55.399.143,97		55.399.143,97	53.548.297,05
Autres charges externes	176.249.579,71		176.249.579,71	171.991.992,14
Impôts et taxes	36.818.690,58		36.818.690,58	36.068.375,01
Charges de personnel	247.459.643,07		247.459.643,07	238.549.901,55
Autres charges d'exploitation	23.755.611,47		23.755.611,47	2.756.484,80
Dotations d'exploitation	116.061.651,03		116.061.651,03	123.707.135,69
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	572.825.939,28		572.825.939,28	486.960.759,19
Revenus des placements	346.268.511,99		346.268.511,99	283.716.808,89
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	218.686,22		218.686,22	43.880,51
Profits sur réalisation de placements	178.746.847,30		178.746.847,30	142.306.414,88
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	17.298.223,30		17.298.223,30	9.459.574,44
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	30.293.670,47		30.293.670,47	51.434.080,47
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	223.558.216,48		223.558.216,48	160.620.838,66
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	46.452.187,29		46.452.187,29	40.768.886,50
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	3.867.523,67		3.867.523,67	3.798.530,81
Pertes sur réalisation de placements	149.768.588,96		149.768.588,96	91.126.784,02
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Autres charges de placements				2.397.141,85
Dotations sur placement	23.469.916,56		23.469.916,56	22.529.495,48
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	731.731.349,71	284.592.675,92	447.138.673,79	420.255.087,78

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1 PRIMES	6.204.190.180,57	626.493.953,02	5.577.696.227,55	5.447.141.284,50
• Primes émises	6.281.636.981,75	732.976.464,72	5.548.660.517,03	5.500.109.933,20
• Variation des provisions pour primes non acquises	± 77.446.801,18	106.482.511,70	-29.035.710,52	52.968.648,70
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	62.673.278,29		62.673.278,29	100.680.440,65
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation	58.663.326,51		58.663.326,51	96.020.299,33
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	4.009.951,78		4.009.951,78	4.660.141,32
3 PRESTATIONS ET FRAIS	4.598.948.975,65	341.334.112,11	4.257.614.863,54	4.232.805.831,52
• Prestations et frais payés	4.316.225.121,94	286.598.390,14	4.029.626.731,80	3.722.837.466,41
• Variation des provisions pour sinistres à payer	± 69.399.887,54	62.061.386,40	7.338.501,14	215.628.995,26
• Variation des provisions des assurances-vie	± 67.679.743,98	-7.325.664,43	75.005.408,41	189.512.047,02
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	± 46.567.175,88		46.567.175,88	40.789.082,69
• Variation des provisions pour aléas financiers	±			
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C.	± 50.278.144,09		50.278.144,09	
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices	± 907.653,08		907.653,08	-3.444.736,54
• Variation des autres provisions techniques	± 47.891.249,14		47.891.249,14	67.482.976,68
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1.470.385.549,13		1.470.385.549,13	1.405.722.553,21
• Charges d'acquisition des contrats	748.445.420,25		748.445.420,25	715.213.989,10
• Achats consommés de matières et fournitures	60.729.256,18		60.729.256,18	57.931.019,79
• Autres charges externes	195.092.795,93		195.092.795,93	186.455.366,76
• Impôts et taxes	40.481.289,81		40.481.289,81	39.419.310,11
• Charges de personnel	281.203.321,87		281.203.321,87	276.034.924,64
• Autres charges d'exploitation	23.745.642,19		23.745.642,19	2.756.484,80
• Dotations d'exploitation	120.687.822,90		120.687.822,90	127.911.458,01
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	832.233.901,38		832.233.901,38	845.578.410,97
• Revenus des placements	556.995.795,73		556.995.795,73	528.154.023,47
• Gains de change				
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	3.988.660,82		3.988.660,82	1.571.781,50
• Profits sur réalisation de placements	213.612.417,70		213.612.417,70	213.325.278,91
• Ajustements de VARCUC (1) (+ valeurs non réalisées)	2.769.904,00		2.769.904,00	
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Intérêts et autres produits de placements	18.003.168,52		18.003.168,52	10.222.742,32
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	36.863.954,61		36.863.954,61	92.304.584,77
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	271.753.873,59		271.753.873,59	306.240.776,41
• Charges d'intérêts				
• Frais de gestion des placements	54.134.739,08		54.134.739,08	49.285.859,03
• Pertes de change				
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	10.124.371,95		10.124.371,95	6.672.254,72
• Pertes sur réalisation de placements	178.711.186,71		178.711.186,71	221.706.227,32
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Ajustements de VARCUC (1) (- valeurs non réalisées)				
• Autres charges de placements				2.397.141,85
• Dotations sur placements	28.783.575,85		28.783.575,85	26.179.293,49
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)	758.008.961,87	285.159.840,91	472.849.120,96	448.630.974,98

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
1 Primes acquises		6.204.190.180,57	6.091.685.098,35
1a Primes émises		6.281.636.981,75	6.152.539.203,57
1b Variation des provisions pour primes non acquises		77.446.801,18	60.854.105,22
2 Variation des provisions mathématiques		-32.437.214,89	86.620.815,60
3 Ajustement VARCUC		2.769.904,00	
4 Charges des prestations		4.510.543.140,25	4.400.531.925,41
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		4.295.131.207,61	3.915.507.740,77
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		215.411.932,64	485.024.184,64
A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"		1.723.314.351,21	1.604.532.357,34
5 Charges d'acquisition		748.445.420,25	715.213.989,10
6 Autres charges techniques d'exploitation		721.940.128,88	690.508.564,11
8 Produits techniques d'exploitation		62.673.278,29	100.680.440,65
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		1.407.712.270,84	1.305.042.112,56
C MARGE D'EXPLOITATION		315.602.080,37	299.490.244,78
8 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		557.710.123,79	539.337.634,56
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		120.843.050,29	103.433.714,42
D SOLDE FINANCIER		436.867.073,50	435.903.920,14
E RESULTAT TECHNIQUE BRUT		752.469.153,87	735.394.164,92
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		626.493.953,02	644.543.813,85
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		286.598.390,14	213.017.585,87
12 Part des réassureurs dans les provisions		54.735.721,97	144.763.038,04
F SOLDE DE REASSURANCE		-285.159.840,91	-286.763.189,94
G RESULTAT TECHNIQUE NET		467.309.312,96	448.630.974,98
13 Résultat non technique courant		28.850.273,00	16.679.982,95
14 Résultat non technique non courant		-16.203.999,32	-11.769.956,47
H RESULTAT NON TECHNIQUE		12.646.273,68	4.910.026,48
I RESULTAT AVANT IMPOT		479.955.586,64	453.541.001,46
15 Impôts sur les sociétés		67.252.406,51	57.245.656,59
J RESULTAT NET		412.703.180,13	396.295.344,87
16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE		30.442.239,46	12.727.054,84

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	418.242.988,13	396.295.344,87
(-)	Perte		
2 (+)	Dotations d'exploitation	50.318.453,18	57.612.869,68
3 (+)	Dotations sur placements	28.783.575,85	26.179.293,49
4 (+)	Dotations non techniques courantes	17.716.019,51	22.514.580,07
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
(-)	Reprises d'exploitation		
6 (-)	Reprises sur placements	36.863.954,61	92.304.584,77
(-)	Reprises non techniques courantes	17.806.120,04	4.858.241,27
(-)	Reprises non techniques non courantes		14.000.000,00
(-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
(-)	Produits des cessions d'immobilisations	474.320,94	156.000,00
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées	450.351,28	
(=)	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	460.366.992,36	391.283.262,07
14 (-)	Distribution de bénéfices	316.999.298,00	148.207.464,00
(=)	AUTOFINANCEMENT	143.367.694,36	243.075.798,07

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris les reprises sur subventions.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Libellé	OPERATIONS		Taux de l'exercice	Exercice Précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices Précédents		
1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants	67.767.820,90		67.767.820,90	43.546.126,02
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	49.961.700,86		49.961.700,86	38.687.884,75
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants				
Reprises non techniques, transferts de charges	17.806.120,04		17.806.120,04	4.858.241,27
2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes	38.917.547,90		38.917.547,90	26.866.143,07
Charges d'exploitation non techniques courantes	2.467.087,57		2.467.087,57	469.082,57
Charges financières non techniques courantes	16.602.217,56		16.602.217,56	1.318.873,22
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes	2.132.223,26		2.132.223,26	2.563.607,21
Dotations non techniques courantes	17.716.019,51		17.716.019,51	22.514.580,07
Résultat non technique courant (1 - 2)	28.850.273,00		28.850.273,00	16.679.982,95
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	1.572.883,64	187.165,00	1.760.048,64	15.589.353,92
Produits des cessions d'immobilisations	474.320,94		474.320,94	156.000,00
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	1.098.562,70	187.165,00	1.285.727,70	1.433.353,92
Reprises non courantes, transferts de charges				14.000.000,00
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	10.381.943,07	7.582.104,89	17.964.047,96	27.359.310,39
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	450.351,28		450.351,28	
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	9.931.591,79	7.582.104,89	17.513.696,68	27.359.310,39
Dotations non courantes				
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-8.809.059,43	-7.394.939,89	-16.203.999,32	-11.769.956,47
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	20.041.213,57	-7.394.939,89	12.646.273,68	4.910.026,48

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

LIBELLE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	25.710.447,17	28.375.887,20
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	447.138.673,79	420.255.087,78
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	12.646.273,68	4.910.026,48
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	485.495.394,64	453.541.001,46
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	67.252.406,51	57.245.656,59
VI- RESULTAT NET	418.242.988,13	396.295.344,87
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1.066.621.218,96	1.146.208.176,54
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	5.405.982.188,26	5.247.191.959,58
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	69.527.869,54	59.135.479,94
TOTAL DES PRODUITS	6.542.131.276,76	6.452.535.616,06
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1.040.910.771,79	1.117.832.289,34
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4.958.843.514,47	4.826.936.871,80
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	56.881.595,86	54.225.453,46
IMPOTS SUR LES RESULTATS	67.252.406,51	57.245.656,59
TOTAL DES CHARGES	6.123.888.288,63	6.056.240.271,19
RESULTAT NET	418.242.988,13	396.295.344,87

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Exercice a	Exercice précédent b	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 (1) Financement permanent	5.331.318.403,28	5.230.074.713,15		101.243.690,13
2 (2) Moins actif immobilisé	2.398.129.502,48	2.390.871.611,93	7.257.890,55	
3 (3) FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	2.933.188.900,80	2.839.203.101,22		93.985.799,58
4 (4) Provisions techniques nettes de cessions	15.587.607.520,45	15.421.404.259,88		166.203.260,57
5 (5) Placements moins dépôts des réassureurs	16.264.782.778,50	15.700.563.345,62	564.219.432,88	
6 (6) BESOIN EN COUVERTURE (4-5) (B)	-677.175.258,05	-279.159.085,74	398.016.172,31	
7 (7) Actif circulant	4.123.981.684,46	3.921.803.174,74	202.178.509,72	
8 (8) Moins Passif circulant	1.483.763.926,03	1.157.963.075,34		325.800.850,69
9 (9) BESOINS DE FINANCEMENT (7-8) (C)	2.640.217.758,43	2.763.840.099,40		123.622.340,97
10 (10) TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) (A + B - C)	-384.204.115,68	-203.796.083,92		180.408.031,76

Augmentations
Diminutions

II - Flux de Trésorerie

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Exercice	Exercice précédent
I. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	418.242.988,13	396.295.344,87
(+) Variation des provisions techniques nettes de cessions	166.203.260,57	474.125.191,33
(-) Variation des frais d'acquisition reportés	-23.121.895,35	-42.527.299,60
(-) Variation des amortissements et provisions (dotations moins reprises)	140.231.038,72	160.216.298,69
(-) Variation des ajustements VARCUC (736 – 636)	-2.769.904,00	
(-) =+ ou – valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif		
(-) + ou – valeurs réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	-34.925.200,65	8.224.948,41
(-) Variations des créances et dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	22.495.864,54	-209.817.577,69
(-) Variation des créances pour espèces ou titres déposées (267)		
(-) Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 + 348 – 443 + 448)	-22.591.562,72	-107.949.631,46
(-) Autres variations (349 – 449)	-101.818.118,29	-2.514.194,72
A- FLUX D'EXPLOITATION	561.946.470,95	676.053.079,83
(+) Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	105.188.011,84	155.319.680,92
(+) Acquisitions - cessions d'obligations (262)	124.445.510,10	-809.878.218,02
(+) Acquisitions - cessions d'actions (263)	-952.314.289,65	-690.339.358,02
(+) Autres Acquisitions - cessions du (26)	141.342.496,32	755.558.081,65
(+) Autres Acquisitions - cessions (21 22 23 24 25 35)	155.983.066,68	89.113.054,30
B- FLUX NET D'INVESTISSEMENT	-425.355.204,71	-500.226.759,17
(-) Dividendes versés	-316.999.298,00	-148.207.464,00
(+) Emissions/(remboursement) nets d'emprunts		
(+) Augmentation/(réduction) de capital et fonds d'établissement		
(+) Augmentation/(réduction) d'actions auto-détenues		
C- FLUX NET DE FINANCEMENT	-316.999.298,00	-148.207.464,00
D - IMPACT DE CHANGE (+17 - 27 37 + 47)		
E - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (A + B + C + D)	-180.408.031,76	27.618.856,66
TRESORERIE DEBUT D'EXERCICE	-203.796.083,92	-231.414.940,58
TRESORERIE FIN D'EXERCICE	-384.204.115,68	-203.796.083,92

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2024

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les resultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1			2	3	4	5	6	7	8	9
I- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
SANLAM Asset Management Maroc	Finances	40427592	5.000.000	99,99%	4.999.600,00	4.999.600,00	31/12/2024	9.050.195,12	2.272.788,71	
DAYAM	Investissement	40182776	19.524.458	100,00%	19.524.458,00	-	31/12/2024	5.384.341,48	-355.570,88	
DARIF	Investissement	1105111	50.000.000	44,52%	22.261.900,00	4.893.165,62	31/12/2023	40.517.851,45	14.181.459,55	
Partenariat Capital Maroc	Investissement	40394259	47.000.000	100,00%	46.999.600,00	25.360.584,15	31/12/2023	37.128.456,94	-1.589.208,46	
LUXOR	Hôtelier	1031892	92.667.000	100,00%	64.500.000,00	64.500.000,00	31/12/2024	2.944.964,19	-10.861.362,54	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121.237.600	13,20%	223.973.300,00	-	31/12/2024	10.565.013,91	-154.132,68	
Action Participation (KHALADI)	Energies et Mines	33623743	131.514.000	24,00%	131.513.500,00	131.513.500,00	31/12/2024	131.832.150,91	153.664,38	
Jadis	Immobilier	40169334	8.205.400	90,50%	7.405.400,00	6.901.760,00	31/12/2024	6.886.808,22	-24.313,95	
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	1620634	91.951.500	32,44%	41.387.097,79	41.387.097,79	31/12/2023	-108.633.582,00	-274.213.647,14	
II- PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES										
WAFIA ASSURANCE	ASSURANCES	1085467	350.000.000	0,59%	2.029.499,99	2.029.499,99	31/12/2023	6.002.507.831,69	607.146.335,29	398.300,00
STE MAROCAINE A L'EXPORT	ASSURANCES	1003169	50.000.000	2,00%	750.000,00	750.000,00	31/12/2023	132.426.953,44	1.023.574,42	
AFRICA First Assist	ASSURANCES	1030998	50.000.000	25,00%	100.000.000,00	100.000.000,00	31/12/2023	237.500.547,34	33.661.937,00	10.250.000,00
AFRICAIN RE	ASSURANCES	3.117.028.344		0,20%	3.746.796,45	3.746.796,45	31/12/2023	12.765.778.188,00	265.168.809,00	458.880,00
CAT	ASSURANCES	1085427	162.656.000	16,16%	26.290.600,00	26.290.600,00	31/12/2023	477.808.712,43	79.632.697,17	28.919.660,00
ATLANTASANAD	ASSURANCES	1085137	602.835.950	0,44%	63.587.340,00	63.587.340,00	31/12/2023	3.523.573.577,09	442.642.416,98	1.496.004,90
TOTAL					758.969.092,23	475.959.944,00				41.522.844,90

TABLEAU DES PROVISIONS

I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquies	972.783.296,64	119.553.227,52	853.230.069,12	77.446.801,18	106.482.511,70	-29.035.710,52	1.050.230.097,82	226.035.739,22	824.194.358,60
Provisions pour sinistres à payer	8.117.846.179,62	799.857.456,55	7.317.988.723,07	69.399.887,54	62.061.386,40	7.338.501,14	8.187.246.067,16	861.918.842,95	7.325.327.224,21
Provisions des assurances-vie	5.987.844.420,72	243.232.762,27	5.744.611.658,45	67.679.743,98	-7.325.664,43	75.005.408,41	6.055.524.164,70	235.907.097,84	5.819.617.066,86
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.097.722.835,94		1.097.722.835,94	46.567.175,88		46.567.175,88	1.144.290.011,82		1.144.290.011,82
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.				50.278.144,09		50.278.144,09	50.278.144,09		50.278.144,09
Provisions pour participation aux bénéfices	118.492.007,29		118.492.007,29	907.653,08		907.653,08	119.399.660,37		119.399.660,37
Provisions techniques sur placements	153.267.579,13		153.267.579,13	-32.749.160,65		-32.749.160,65	120.518.418,48		120.518.418,48
Autres Provisions techniques	136.091.391,18		136.091.391,18	47.891.249,14		47.891.249,14	183.982.640,32		183.982.640,32
TOTAL	16.584.047.710,52	1.162.643.446,34	15.421.404.264,18	327.421.494,24	161.218.233,67	166.203.260,57	16.911.469.204,76	1.323.861.680,01	15.587.607.524,75

II- Autres provisions

Au : 31/12/2024

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	557.154.779,18			13.623.462,89			157.662,54	570.620.579,53
2-Provisions réglementées								
3-Provisions durables pour risques et charges								
SOUS-TOTAL (A)	557.154.779,18			13.623.462,89			157.662,54	570.620.579,53
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	1.140.778.164,05	70.369.369,72	1.156.217,14	3.671.228,16	3.743.369,31	1.046.453,00	17.648.457,50	1.193.536.699,26
5-Autres provisions pour risques et charges								
6-Provisions pour dépréc. des cptes de trésorerie								
SOUS-TOTAL (B)	1.140.778.164,05	70.369.369,72	1.156.217,14	3.671.228,16	3.743.369,31	1.046.453,00	17.648.457,50	1.193.536.699,26
TOTAL (A+B)	1.697.932.943,23	70.369.369,72	1.156.217,14	17.294.691,05	3.743.369,31	1.046.453,00	17.806.120,04	1.764.157.278,79

TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2024

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses				
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ									
• Immobilisations financières									
– Prêts immobilisés	49.510.574,17	47.102.327,77	2.408.246,40						
– Autres créances financières	638.086.169,69	593.714.538,43	44.371.631,26						
• Placements affectés aux opérations d'assurance									
– Obligations et bons et Titres non négociables	1.881.610.863,16	1.422.410.863,16	459.200.000,00		1.212.262.000,00	669.348.863,16			
– Prêts et effets assimilés	8.286.298,72	6.443.677,78	1.842.620,94						
– Créances pour dépôts auprès des cédantes									
Sous-total	2.577.493.905,74	2.069.671.407,14	507.822.498,60		1.212.262.000,00	669.348.863,16			
DE L'ACTIF CIRCULANT									
– Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1.323.861.679,91		1.323.861.679,91						
– Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	183.228.818,47		183.228.818,47						
– Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	3.158.142.702,07	1.215.250.519,27	1.942.892.182,80						
– Personnel	6.794.249,50		6.794.249,50						
– Etat	230.551.526,66	154.822.544,95	75.728.981,71			230.551.526,66			
– Comptes d'associés									
– Autres débiteurs	211.137.158,02	53.700.668,62	157.436.489,40						
– Compte de régularisation-actif	854.244.720,07	392.927.366,91	461.317.353,16						
Sous-total	5.967.960.854,70	1.816.701.699,75	4.151.259.754,95			230.551.526,66			
TOTAL	8.545.454.760,44	3.886.372.506,89	4.659.082.253,55			1.442.813.526,66	669.348.863,16		

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2024

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les resultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	652.901.226,82	652.901.226,82	630.379.933,18	-22.521.293,64
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	636.036.359,78	288.172.212,75	504.381.778,82	216.209.566,07
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	1.339.179.819,95	1.339.179.819,95	1.061.580.954,50	-277.598.865,45
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	53.422.066,65	53.422.066,65	47.070.781,76	-6.351.284,89
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	2.681.539.473,20	2.333.675.326,17	2.243.413.448,26	-90.261.877,91
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	50.002.259,56	50.002.259,56	50.065.000,00	62.740,44
• Bons du Trésor (26213, 26223)	866.081.733,60	860.077.000,00	899.520.000,00	39.443.000,00
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)				
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	100.000.000,00	100.000.000,00	100.586.000,00	586.000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	868.126.870,00	839.165.684,66	844.736.000,00	5.570.315,34
TOTAL OBLIGATIONS, BONS & TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES	1.884.210.863,16	1.849.244.944,22	1.894.907.000,00	45.662.055,78
• Titres de participation (2510, 2631)	758.969.092,23	475.959.944,02	616.434.000,00	140.474.055,98
• Actions cotées (2632)	3.533.755.911,94	3.521.631.911,94	3.907.106.000,00	385.474.088,06
• OPCVM Obligations (2634)	6.124.937.006,65	6.124.937.006,65	6.448.796.999,00	323.859.992,35
• OPCVM Actions (2635)	203.801.563,29	203.801.563,29	244.461.000,00	40.659.436,71
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation				
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	2.479.965.263,32	2.321.794.117,86	2.856.411.000,00	534.616.882,14
TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION	13.101.428.837,43	12.648.124.543,76	14.073.208.999,00	1.425.084.455,24
• Prêts en première hypothèque (2641),(2411)	259.295,76	259.295,76	259.295,76	
• Avances sur polices vie (2643)				
• Prêts nantis par des obligations (2644)				
• Autres prêts (2415, 16, 18, 83, 87, 2488, 2648, 2683, 2688)	996.299.530,15	877.924.236,02	877.924.236,02	
TOTAL PRETS ET CRÉANCES IMMOBILISÉES	996.558.825,91	878.183.531,78	878.183.531,78	
• Dépôts à terme (2651)	102.229.664,96	102.229.664,96	102.229.664,96	
• OPCVM Monétaires (2653)	265.685.403,92	265.685.403,92	266.168.000,00	482.596,08
• Autres dépôts (2486, 2658)	49.952.406,58	49.952.406,58	49.952.406,58	
• Valeurs remises aux cédantes (2672)				
• Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)				
TOTAL DEPOTS	417.867.475,46	417.867.475,46	418.350.071,54	482.596,08
• Placements immobiliers (2661)				
• Obligations et bons (2662)				
• Actions et parts autres que les OPCVM (2663)				
• Parts et actions OPCVM (2664)				
• Parts et actions autres OPCVM (2665)	49.768.513,55	49.768.513,55	49.768.513,55	
• Autres placements (2668)				
TOTAL PLACEMENTS AFFECTÉS AUX CONTRATS EN U.C.	49.768.513,55	49.768.513,55	49.768.513,55	
TOTAL	19.131.373.988,71	18.176.864.334,94	19.557.831.564,13	1.380.967.229,19

(1) Valeur de réalisation au 31 décembre de l'exercice (cours de bourse, valeur de marché, valeur d'expertise...)

TABLEAU DES DETTES

Au : 31/12/2024

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
– Emprunts obligataires								
– Autres dettes de financement								
Sous-total								
DES AUTRES PASSIFS CIRCULANTS								
– Dettes pour dépôts des réassureurs	596.267.198,92		596.267.198,92					
– Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	272.887.359,51		272.887.359,51					
– Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	637.027.651,65	331.664.580,97	305.363.070,68					
– Personnel	82.670.083,34	10.378.417,95	72.291.665,39					
– Organismes sociaux	14.988.709,75		14.988.709,75		14.988.709,75			
– Etat	159.622.799,67		159.622.799,67		159.622.799,67			
– Comptes d'associés								
– Autres créanciers *	256.477.891,89	197.143.269,30	59.334.622,59					
– Compte de régularisation-passif	60.089.430,22	38.332.726,47	21.756.703,75					
Sous-total	2.080.031.124,95	577.518.994,69	1.502.512.130,26			174.611.509,42		
TOTAL	2.080.031.124,95	577.518.994,69	1.502.512.130,26			174.611.509,42		

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Boulevard Zerkouni
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. (la « société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 5 331 318 403,28 dont un bénéfice net de MAD 418 242 988,13.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Sanlam Maroc S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Sanlam Maroc S.A.
Page 2

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie	
Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7 509, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.	Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;
Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.	Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ;
L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.	Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ;
Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.	- Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; - Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; - Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées.
	Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

Sanlam Maroc S.A.
Page 3

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 6 055 au 31 décembre 2024.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés.	Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;
Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.	Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ;
Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2024 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.	- Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; - Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; - Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; - Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. - Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

Sanlam Maroc S.A.
Page 4

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 849 et MMAD 2 283 au 31 décembre 2024.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.	Evaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ;
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ;
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	- Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; - Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sanlam Maroc S.A
Page 5

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sanlam Maroc S.A
Page 6

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grav Thornton
FIDARC GRAV THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Mohammed VI - Casablanca
Tél : 05 22 54 33 00 - Fax : 05 22 29 56 70
Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
101 S. Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
2020 Hay Hassani - Casablanca
Tél : 05 22 54 33 00 - Fax : 05 22 29 56 70
RC : 10411 - T. : 9135
Mohamed Rqibate
Associé



COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



Bilan consolidé

En milliers de dirhams		
ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS INCORPORELS	1.393.543	1.399.185
Ecart d'acquisition	1.224.540	1.224.540
Valeurs des portefeuilles de contrat des sociétés d'assurance acquis		0
Autres immobilisations incorporelles	169.003	174.645
PLACEMENTS	16.643.276	15.627.955
Immobiliers de placement	1.344.656	1.441.722
Placements financiers	15.298.620	14.186.233
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	131.453	131.998
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0
PART DES CESSIIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1.323.862	1.162.642
AUTRES ACTIFS	5.524.780	4.956.248
Droit d'usage - IFRS16	36.537	27.402
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	246.585	215.651
Participation aux bénéfices différés actif	0	25.962
Impôts différés actif	41.285	40.983
Stocks	1.232.599	1.225.038
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2.514.506	1.931.444
Créances d'impôts exigibles	371.886	337.940
Autres créances	1.081.382	1.151.828
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	371.487	424.932
TOTAL ACTIF	25.388.401	23.702.960

PASSIF	2024.12	2023.12
CAPITAUX PROPRES	5.821.454	5.449.157
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5.821.411	5.449.114
Capital	411.687	411.687
Primes d'émission et de fusion	1.169.922	1.169.976
Réserves consolidées	3.559.342	3.308.021
Ecart de conversion		
Résultat net-part du groupe	680.460	559.430
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	43
PASSIFS À LONG TERME	116.529	180.703
Dettes de location - IFRS16	29.830	28.504
Provisions pour risques et charges	78.918	141.865
Dettes de financement	7.781	10.334
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	15.664.476	15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	15.475.385	15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements		0
Participation aux bénéfices différés passif	189.091	0
AUTRES PASSIFS	3.218.659	2.408.249
Impôts différés passif	1.016.121	814.835
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.587.485	1.025.020
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	269.899	177.364
Autres dettes	346.622	391.052
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	567.283	467.830
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0
TOTAL PASSIF	25.388.401	23.702.960

Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams		
	31.12.2024	31.12.2023
Primes acquises	6.204.189	6.091.684
Primes émises	6.281.634	6.152.535
Variation des primes non acquises	-77.445	-60.851
Autres produits hors activité d'assurance	100.370	94.450
Résultat net de placement	1.157.291	785.805
Résultat des placements	1.161.341	797.062
Produits sur les placements	1.409.486	1.068.855
Charges sur les placements	-248.145	-271.793
Variation des dépréciations sur placements	-4.050	-11.257
Reprises des dépréciations sur les placements	-1.267	-5.931
Dotations des dépréciations sur les placements	-2.783	-5.326
Charges techniques des activités d'assurance	-4.732.295	-4.594.971
Résultat net des cessions en réassurance	-285.163	-286.763
Frais d'acquisition des contrats	-748.440	-715.209
Charges générales d'exploitation	-734.224	-639.072
Charges nettes d'exploitation	-290.352	-212.895
Charges salariales	-307.766	-301.131
Reprises des amortissements et dépréciations	11.105	26.959
Dotations des amortissements et dépréciations	-147.211	-152.005
Autres Produits et charges hors exploitation	-17.766	-13.120
Résultat Opérationnel	943.962	722.804
Résultat net de change	-30	7
Charges et Produits de financement	-73	3.513
Quote part dans les résultat des Entreprises associées ou co-Entreprises	9.779	7.080
Résultat courant avant Impôt	953.638	733.404
Impôt sur le résultat	-273.179	-173.974
Résultat net consolidé	680.459	559.430
se répartissant entre :		
Intérêts minoritaires		
Résultat part du groupe	680.459	559.430

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams		
	31.12.2024	31.12.2023
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	953.638	733.404
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	65.527	79.980
Variation nette des provisions techniques	134.867	457.895
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-9.779	-7.080
CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	190.615	530.795
Plus ou moins values nettes sur cessions	6.772.087	4.330.633
Charges liées aux dettes de financement	2.822	2.905
RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	6.774.909	4.333.538
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-531.310	-294.437
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-20.098	-156.865
Variation des autres actifs et passifs	212.583	51.208
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-77.950	-69.823
Dividendes reçus des socétés mises en équivalence	10.250	10.000
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	7.512.637	5.137.820
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	0
Incidende des autres flux liés au opérations d'investissements	0	0
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	0
Cessions et remboursement des obligations	803.593	2.901.900
Cessions des actions et des opcvn	153.714	184.403
Cessions des immeubles	61.541	25.414
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CÉSSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	1.018.848	3.111.717
Acquisitions des obligations	-811.468	-4.165.734
Acquisitions des actions et des opcvn	-7.371.227	-4.638.300
Acquisition des immeubles	28.668	-74.611
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-8.154.027	-8.878.645
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-48.290	-38.897
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-48.290	-38.897
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-7.183.469	-5.805.825
Dividendes payés	-317.249	-148.207
Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-317.249	-148.207
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-87.698	1.057.593
Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-87.698	1.057.593
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	588	6.484
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-17.011	-24.617
Intérêts payés sur dettes de financement	-2.822	-2.905
Variation nette des comptes courants	3.511	-177.882
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	-15.734	-198.920
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-420.681	710.466
Incidence des changements de principes comptables	124	0
Incidence de la différence à l'ouverture	0	0
Variation de la trésorerie	-91.389	42.461
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-42.898	-84.492
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-195.796	-42.898
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-152.898	41.594

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams							
	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2023.12	411.687	1.169.922	3.528.304	-70.178	5.039.735	43	5.039.778
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			-70.178	70.178	-	-	
Résultat de la période				559.430	559.430	0	559.430
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
Résultat global de l'année				559.430	559.430	0	559.430
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre			-3.162		-3.162		-3.162
Dividendes versés			-148.207		-148.207		-148.207
Effet des changements de méthodes comptables			55		55		55
Autres impacts		0	1.263	0	1.263	0	1.263
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023.12	411.687	1.169.922	3.308.075	559.430	5.449.114	43	5.449.157

SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2024.12	411.687	1.169.922	3.308.075	559.430	5.449.114	43	5.449.157
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			559.430	-559.430	-	-	
Résultat de la période				680.459	680.459	0	680.459
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
Résultat global de l'année				680.459	680.459	0	680.459
Variation du capital de l'entreprise consolidante						-	
Effet de variation du périmètre							
Dividendes versés			-317.249		-317.249		-317.249
Effet des changements de méthodes comptables			-41		-41		-41
Autres impacts			9.126		9.126		9.126
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024.12	411.687	1.169.922	3.559.342	680.459	5.821.410	43	5.821.452

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2024

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni, 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 Février 2025.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2024.

En application des dispositions de la circulaire n°05/06 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et après autorisation accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ont été établis conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation prévu par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 24 juillet 2023, complétant l'avis n° 5 sur les comptes consolidés.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'avis n° 26 précité du CNC, les états financiers consolidés du groupe Sanlam Maroc au titre de l'exercice clos 31 Décembre 2024 ont été établis en appliquant les normes comptables internationales IAS/IFRS dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022, telles que ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne et telles qu'elles étaient appliquées par la compagnie au 31 décembre 2022.

La compagnie n'a donc pas appliqué, pour la préparation de ses états financiers consolidés au 31 Décembre 2024, les nouvelles normes et interprétations dont l'application aurait été obligatoire si la compagnie avait continué à se conformer au référentiel IFRS en vigueur au 31 Décembre 2024, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui n'ont pas été appliquées par la compagnie sont :

- La norme IFRS 17, Contrats d'assurance : la compagnie continue donc d'appliquer la norme IFRS 4, Contrat d'assurance, conformément à l'autorisation spéciale de report de l'application de la norme IFRS 17, accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, et jusqu'à sa généralisation à toutes les compagnies d'assurances marocaines
- Les nouveaux amendements et interprétation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (IAS 1, IAS 12, IFRS 16, ...).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par Sanlam Maroc :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui était en vigueur au 31 Décembre 2022 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;

La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31.12.2024				31.12.2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	3.988.259			3.988.259	3.563.389			3.563.389
Actions non cotées et titres assimilés - JV par résultat		1.063.201		1.063.201		903.999		903.999
Obligations du secteur privé - JV par résultat	166.350			166.350	147.547			147.547
Bons du trésor - JV par résultat				0				0
Fonds de placements - JV par résultat	7.445.798			7.445.798	7.039.404			7.039.404
Total actifs financiers à la juste valeur	11.600.407	1.063.201	0	12.663.608	10.750.340	903.999	0	11.654.339

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.4.3 Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette de loyers.

Évaluation de la dette de loyers

À la prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un indice en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle.

La dette de loyers est évaluée ultérieurement sur la base d'un processus comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Le cas échéant, les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est généralement amorti sur la durée du contrat de location.

1.4.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.4.5 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle peut être évaluée selon : le modèle du coût; le modèle de la réévaluation (en cas de l'existence d'un marché actif)

Option retenue :

Le Groupe a retenu la méthode du coût pour évaluer l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

1.4.6 Le Goodwill :

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

A fin 2023, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

1.4.7 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

Option retenue :

Le Groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.4.8 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.4.9 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;

- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel

1.4.10 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et

(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 31 Décembre 2024	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2024	% de contrôle au 31 Décembre 2023	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2023
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Riyad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;
MEE : Mise En Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	31.12.2024			31.12.2023		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	827.665	5.453.969	6.281.634	806.294	5.346.241	6.152.535
Autres produits hors activité d'assurance	0	100.370	100.370	0	94.450	94.450
TOTAL	827.665	5.554.339	6.382.004	806.294	5.440.691	6.246.985

Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des immeubles	48.441	48.882
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	16.678	10.498
Revenus obligations	84.413	74.627
Surcote / décote obligations	-6.129	-5.097
Revenus instruments de capitaux propres	208.593	187.836
Revenus des OPCVM	197.293	174.747
Revenus prêts aux assurés		
revenus des autres prêts	1.861	26.296
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	1.241	3.686
Intérêts sur les découverts bancaires		
Frais de gestion des placements	-41.477	-37.283
Plus values sur cession des Immeubles	-12.972	10.579
Plus value de cession - Obligations	-4.082	-5.534
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	635.983	464.631
Plus values de cession - OPCVM	31.498	-156.806
Variation des dépréciations sur placements	-4.050	-11.257
+/- Value de consolidation		
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	1.157.291	785.805

Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Achats de marchandises revendus	11.368	10.913
Consommation de matières et fournitures	-16.627	1.436
Autres charges opérationnelles	31.408	85.841
Autres produits opérationnels	0	0
Charges externes	-259.829	-260.006
Impôts et taxes	-52.427	-49.196
Pertes sur créances irrécouvrables	-4.245	-1.883
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	-290.352	-212.895

Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31.12.2024			31.12.2023		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-715.706	-3.600.514	-4.316.220	-696.352	-3.239.496	-3.935.848
Variation provisions mathématiques	-120.758	1.275	-119.483	-176.760	3.610	-173.150
Variation des provisions pour sinistres à payer	-31.176	-35.751	-66.927	30.853	-390.261	-359.408
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	2.800	-3.749	-949		-17.344	-17.344
Variation provisions pour participation aux bénéfices	-908	0	-908	3.444	0	3.444
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	-215.053		-215.053	-112.664		-112.664
Variations des autres provisions techniques	-12.755	0	-12.755		0	0
Variation de la provision pour capitalisation	0	0	0	0		0
TOTAL	-1.093.556	-3.638.739	-4.732.295	-951.479	-3.643.491	-4.594.970

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers au coût amorti	2 761 114	2 657 996
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	2 587 361	2 463 346
Prêts et créances au coût amorti	233 818	237 329
TOTAL	5 582 293	5 358 671
Dépréciation actifs financiers au coût amorti	-126 102	-126 102
Dépréciation créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	-945 890	-884 336
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS	4 510 301	4 348 233

Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Actions et autres titres à revenu variable	5.051.460	4.467.388
Coté	3.988.259	3.563.389
Non coté	1.063.201	903.999
Obligations et autres titres à revenu fixe	166.350	147.547
Coté	166.350	147.547
Non coté		
Fonds de placement	7.445.798	7.039.404
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12.663.608	11.654.339

Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Autres Immobilisations incorporelles	554 920	532 044
TOTAL BRUT	554 920	532 044
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-385 917	-357 399
TOTAL AMORTISSEMENT	-385 917	-357 399
TOTAL NET	169 003	174 645

Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	178 030	178 030
Constructions	207 890	207 890
Installations techniques, Matériel et outillages	157 583	149 726
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	311 222	308 205
Autres immobilisations corporelles	17 386	5 566
Matériel de transport	656	622
Immobilisations corporelles en cours	1800	907
TOTAL BRUT	874 567	850 946
Dépréciation - Terrains	-60 560	-60 560
Dépréciation - Constructions	-146 552	-168 306
Amortissement - Matériel de transport	-555	-519
Amortissements - Installations techniques, Matériel et outillages	-128 084	-121 033
Amortissements - Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-289 414	-282 658
Amortissements - Autres immobilisations corporelles	-2 817	-2 219
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-627 982	-635 295
TOTAL NET	246 585	215 651

Immobilier de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Terrains	582 309	661 984
Constructions	712 866	747 834
Autres placements immobiliers	53 422	52 678
TOTAL BRUT	1 348 597	1 462 496
Amortissement des constructions	-3 941	-20 774
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-3 941	-20 774
TOTAL NET	1 344 656	1 441 722

Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
Impôts sur les instruments financiers	-	0
Impôts sur les immeubles de placement	-	0
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	15 993	14 601
Impôts sur les différences temporaires en social	-	0
Impôts sur les avantages au personnel	-	0
Impôts sur les immobilisations incorporelles	-	19
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	0
Autres	25 311	26 380
TOTAL	41 285	40 983

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
Impôts sur les instruments financiers	268 353	109 062
Impôts sur les avantages au personnel	-30 761	-32 008
Impôts sur les immeubles de placement	72 915	63 123
Impôts sur les immobilisations incorporelles	18 266	12 953
Impôts sur les immobilisations corporelles	40 862	40 159
Autres	646 486	621 546
TOTAL	1 016 121	814 835

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

Ventilation par nature	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance		0				0
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'acceptation		0				0
Primes acquise non émises	431 516		431 516	274 637		274 637
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	322 494		322 494	77 797		77 797
Créances sur des assurés		0	0	0	0	0
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	2 706 386	-945 890	1 760 496	2 463 346	-884 336	1 579 010
TOTAL	3 460 396	-945 890	2 514 506	2 815 780	-884 336	1 931 444

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance par nature	31.12.2024	31.12.2023
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance - crédit		
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	596 267	572 997
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	532 873	139 674
Dettes envers les assurés		
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	458 345	312 349
TOTAL	1 587 485	1 025 020

NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour primes non acquises	226.036	119.553
Provisions pour sinistres à payer	807.327	744.978
Autres provisions techniques	0	0
TOTAL	1.033.363	864.531
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE		
Provisions d'assurance vie	235.907	243.232
Provisions pour sinistres à payer	54.592	54.879
Provisions pour participations aux bénéfices	0	0
Autres provisions techniques	0	0
TOTAL	290.499	298.111
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS DES CONTRATS FINANCIERS		
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	0	0
	1.323.862	1.162.642

Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	31.12.2024			31.12.2023		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	189.091	-189.091		53.601	27.639	25.962
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres			0		0	0
TOTAL	0	189.091	-189.091	53.601	27.639	25.962

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes financières à court terme	567.283	467.830
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	371.487	424.932
TRÉSORERIE NETTE	-195.796	-42.898

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31.12.2024				31.12.2023			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA- GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA- GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6.281.634	104.924	-4.554	6.382.004	6.152.535	100.584	-6.134	6.246.985
Résultat d'exploitation	981.554	2.847	-40.439	943.962	744.218	23.310	-44.724	722.804
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		9.779		9.779		7.080		7.080
Charge ou produit d'is	-267.237	-5.942		-273.179	-163.263	-11.226	515	-173.974
Résultat net	718.924	-18.453	-20.012	680.459	568.122	15.698	-24.390	559.430
Capitaux propres	5.020.427	1.358.880	-557.853	5.821.454	4.618.542	1.388.499	-557.883	5.449.157
Dettes de financements		7.781	0	7.781		10.334	0	10.334
Placements	18.104.055	496.008	-1.956.787	16.643.276	17.087.853	504.925	-1.964.823	15.627.955
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-843.526	-197.134	-460.945	-1.501.605	-798.009	-244.781	-455.792	-1.498.582
Titres mis en équivalence		66.546	64.907	131.453		67.091	64.907	131.998
Acquisitions d'actifs non courants	31.795	14.487		46.282	31.928	6.032		37.960
TOTAL ACTIF	24.404.605	2.277.930	-1.294.134	25.388.401	22.694.352	2.252.376	-1.243.768	23.702.960

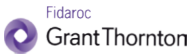
Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31.12.2024						31.12.2023					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6.386.558				-4.554	6.382.004	6.253.119				-6.134	6.246.985
Résultat d'exploitation	984.401				-40.439	943.962	767.528				-44.724	722.804
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	9.779					9.779	7.080					7.080
Charge ou produit d'is	-273.179					-273.179	-174.489				515	-173.974
Résultat net	700.471				-20.012	680.459	583.820				-24.390	559.430
Capitaux propres	6.379.307				-557.853	5.821.454	6.007.041				-557.883	5.449.157
Dettes de financements	7.781				0	7.781	10.334				0	10.334
Placements	18.600.063				-1.956.787	16.643.276	17.592.778				-1.964.823	15.627.955
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1.040.660				-460.945	-1.501.605	-1.042.790				-455.792	-1.498.582
Titres mis en équivalence	66.546				64.907	131.453	67.091				64.907	131.998
Acquisitions d'actifs non courants	46.282					46.282	37.960					37.960
TOTAL ACTIF	26.682.535				-1.294.134	25.388.401	24.946.728				-1.243.768	23.702.960

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Ouss Staoui
Casablanca, Maroc



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC-Casa Anta
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Bd Zerktouni
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 821 454 dont un résultat net bénéficiaire consolidé de KMAD 680 459.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation autorisé par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité et par l'ACAPS, tel que ce référentiel est décrit dans les notes annexes jointes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes du Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplemment décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Sanlam Maroc S.A
Page 2

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie	
Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7 509, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.	• Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ;
Comme indiqué dans la note 1.4.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.	• Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ;
L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.	• Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ;
Compte tenu du poids relatif des provisions pour sinistres des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.	• Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ;
	• Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ;
	• Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées.
	• Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sanlam Maroc S.A
Page 3

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 6 055 au 31 décembre 2024. Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés. Comme indiqué dans la note 1.4.1.2-c des notes annexes aux états financiers consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche. Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2024 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; - Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ; - Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; - Procéder à la revue du rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; - Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; - Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées ; - Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative au titre de l'exercice.

Sanlam Maroc S.A
Page 4

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des placements immobiliers s'élèvent respectivement à MMAD 1 063 et MMAD 1 345 au 31 décembre 2024. Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées (comme indiqué dans les notes 1.4.2 et 1.4.7 des notes annexes aux états financiers consolidés). Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur doivent être comptabilisés en résultat. Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou, en l'absence de valeur de marché, leur évaluation fait appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; - Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; - Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; - Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; - Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation autorisé par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité et par l'ACAPS, tel que ce référentiel est décrit dans les notes annexes jointes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Sanlam Maroc S.A
Page 5

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Sanlam Maroc S.A
Page 6

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 19 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc
FIDARC GRANT THORNTON
Membre du Collège des Commissaires aux Comptes
7 Bd. Du 11 Mars 1916 - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
101 5^{ème} Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
2020 New Hassan - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 23 88 70
RC : 1687400 - T. V. n. 9125

Mohamed Rqibate
Associé